

CARIBCAN - Au milieu de 1986, le Canada a inauguré un nouveau programme d'aide à l'expansion économique et commerciale appelé CARIBCAN, et destiné aux membres antillais du Commonwealth. Pour 99,8 p. 100 des importations canadiennes provenant de ces pays, il prévoit un commerce en franchise unilatéral préférentiel avec des exceptions limitées : les textiles, les vêtements, les chaussures, les valises, les sacs à main, les vêtements de cuir, les huiles lubrifiantes et le méthanol.

La Barbade est aussi l'un des pays bénéficiaires de la Convention de Lomé. Ce traité a été conclu entre les États membres de la Communauté économique européenne (CEE) et les pays en développement de l'Afrique, des Antilles et du Pacifique (ACP). Il prévoit des investissements, une aide au développement et des échanges commerciaux. En outre, la Barbade est membre des Nations Unies, du Commonwealth, du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).